

**CONDITIONS :**

Le *Bourru* paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centins par année, invariablement payable d'avance nous les vendons aux agents huit centins la douzaine, payable tous les mois.

BERTHELOT ET STE-MARIE,  
No. 36 Rue St-Charles, Longueuil.

LE BOURRU, Longueuil 15 Août 1885

**NOS VISITEURS FRANÇAIS.**

Cette semaine le curé Labelle est arrivé en cette ville, avec une quarantaine de Français qui ont l'intention de visiter le pays pour s'assurer s'il y a moyen d'y "starter une business" quelconque.

Ce n'est pas au *Bourru* que l'on fera prendre des vessies pour des lanternes.

Tous les Français que nous amène le curé Labelle ne sont que des Canayens des vieux pays.

Ils ont traversé la mer dans une goëlette canadienne, son nom seul le dit, le *Desmarais*.

Cette goëlette doit porter le nom de *Desmarais* parce qu'elle a appartenu probablement à quelque navigateur de la rivière *Maska*.

Nous voyons parmi les visiteurs M. le vicomte de Bouthillier. Je vous plains le vicomte, ça doit être quelque proche parent de Flavien Bouthillier la rigging, l'ancien membre de Sainte-Marie-de-Monnoir.

Il y a aussi M. le vicomte Charles de Bourgouin. Allons donc, en voilà une bonne. Bourgouin, ce n'est pas plus français que Pat Duffy ou Timothy McGrath. M. le vicomte de Bourgouin doit être quelque avocat canayen de Paris, quelque parent de M. Nasaire Bourgouin de Montréal. Il serait devenu vicomte après avoir gagné de l'argent en quantité en faisant payer l'amende aux aubergistes de Paris qui vendent sans licence et qui ouvrent le dimanche. On n'attrape pas le *Bourru* comme ça.

Nous voyons aussi le nom de M. A. Doré. Les Doré et les Dorais sont tous Canayens. Ce monsieur doit être un des cousins de Dorais de la Longue-Pointe ou du gros Doré qui tient saloon sur la rue Craig.

Sur la même liste il y a un monsieur Duguet, pas Français, non plus celui-là. Nous sommes sûr que ça doit venir de la Baie-du-Febvre.

M. Garnaud doit être Québécois, c'est peut être un commis voyageur qui a une grosse moustache noire.

M. Eugène Renaud est encore un bon Canayen. C'est un homme riche qui a dû faire sa fortune dans le commerce des pommes, aux Halles centrales.

M. Paul Chevalier, le commissaire greisseur, a des parents à Sorel.

M. de Molinari, l'économiste, est Italien. C'est probablement un frère de M. Molinari qui tenait une petite grocerie sur la rue St-Justin.

M. Léon de Labrière, correspondant du *Gaulois*, vient faire visite à son cousin

le rédacteur du *Courrier de Saint-Hyacinthe*.

Quant à M. Tiret Pognet, correspondant de l'*Illustration*, c'est un castor qui ira se loger dans les bureaux de l'*Eclaireur*.

Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir maintenant sur les Français du curé Labelle.

S'il croit nous épater par les nouveaux venus il se trompe grandement.

LADÉBAUCHE.

**RIEL SERA-T-IL PENDU ?**

**L'OPINION DU "BOURRU."**

**NON ! POURQUOI ?**

Les grandes gazettes de la province de Québec depuis le procès de Riel font un méli-méla avec la question de la légalité du tribunal devant lequel la cause a été entendue et donnent une vingtaine de raisons pour lesquelles elles laissent à entendre que la sentence ne sera pas exécutée.

Le *Bourru* est las d'écouter les gens qui lui font corner aux oreilles, les mille et un sonnettes débitées par les plumitifs conservateurs et libéraux.

Les derniers traitent la question au point de vue de leur parti.

La *Patrie* aimerait à voir le patriote du Nord-Ouest monter sur l'échafaud afin d'en prendre les planches et s'en servir comme d'un tremplin pour sauter au pouvoir.

La *Minerve* essaie de publier les accusations d'incurie et d'injustice portées contre les ministres fédéraux. Elle veut sauver Riel en plaçant l'insanité et elle accuse les libéraux d'être les fauteurs du mal qui ronge le Nord-Ouest. Les deux journaux sont gravement occupés à chercher midi à quatorze heures.

Le *Bourru* veut aujourd'hui dire son mot sur la question et la tirer au clair.

D'abord il dira que toutes les assemblées publiques organisées pour signer des requêtes au gouvernement demandant une commutation de la sentence ou une amnistie, ne sont que de la bouillie pour les chats. Les orateurs patriotiques n'ont fait que brûler leur poudre aux moineaux.

Le *Bourru* n'a qu'un mot à dire : Riel ne sera pas pendu.

Il y a longtemps que la chose a été décidée.

Sir John A. Macdonald est un malin.

Il n'aurait pas laissé partir en voyage tous ses collègues canadiens-français s'il y eut eu chez lui le moindre doute sur la question de l'exécution de Riel.

Il est à la connaissance du *Bourru* que les députés de la province de Québec n'ont pas voulu voter les subsides à Ottawa sans avoir eu l'assurance que le gouvernement ne laisserait pas pendre Riel.

Le *Bourru* tient de source certaine que cette promesse a arrachée aux ministres quelques jours avant le dernier vote sur le budget.

Sir John savait que le tribunal devant lequel Riel serait traduit était inconstitutionnel. Il savait que le pantin qui a nom Richardson et qui devait présider ce tribunal, ferait brioche sur brioche.

Il savait aussi qu'un procès pour haute trahison devant la moitié d'un juré n'était que du flanc et que tout le public intelligent se rebellerait contre cette procédure.

Il dira à ses amis les orangistes : Prevous-en aux libéraux si Riel échappe à la potence. Ce sont eux qui ont doté le Nord-Ouest du code absurde qui y est en vigueur.

A ses amis de Québec il dira : Ne suis-je pas des vôtres ? N'est-ce pas moi qui ai sauvé Riel en 1870, comme je le sauve aujourd'hui.

Vive Sir John pour menager la chèvre et le chou. C'est un bonhomme très futé et les Canadiens ne le trouvent jamais en faute.

Après le sursis ou l'amnistie qu'arrivera-t-il ?

Riel fera peut être une année de prison et ensuite on lui donnera la clé des champs. Ce n'est pas plus malin que ça.

**DU PERROUZEL.**

Si le grand Restaurant Duperrouzel n'existait pas à Montréal, il faudrait l'inventer, sinon il y aurait un épouvantable cataclysme dans le monde des gourmets. Lorsque le *Bourru* jette les yeux sur le menu du grand Duperrouzel il ne peut s'empêcher de rêver. Il se trouve en présence de la cuisine idéale. Madame Duperrouzel sait initier le public aux raffinements les plus délicats de l'art culinaire qui pour elle n'a jamais dit son dernier mot. Au restaurant Duperrouzel No. 1629, rue Notre-Dame les gourmets sont toujours sûrs de trouver les primeurs des saisons, les gibiers et poissons les plus rares. Nous ne parlons pas des vins, car chacun sait que sa cave contient des importations spéciales. Les membres les plus éminents de la politique, de la magistrature, du clergé et du barreau patronisent cet établissement.

**UN PROCÈS CÉLÈBRE.**

Il n'y a pas bien longtemps, la Cour des Commissaires de Portneuf a été saisie d'un procès d'une nature toute particulière.

Il s'agissait de dommages réclamés par un cultivateur contre un pilote qu'il accusait d'avoir empoisonné l'eau de son puits.

Le montant des dommages réclamés étaient de vingt piastres.

Nous ne nommerons point les parties mises en cause par respect pour leurs familles.

Le cultivateur mariait sa fille à un pilote d'un village voisin, les pilotes fourmillent dans ce district. Il va sans dire que tous les compères et amis du marié étaient de la noce qui se prolongea jusqu'à minuit.

Après le réveillon où l'on servit force ragout et force friocot, un pilote se sentit pris d'une indisposition subite. Il sortit de

la salle où l'on dansait pour aller dans la cour. L'idée lui vint de faire une grosse farce.

Il s'approcha du puits et y passa sa malade. Malheureusement pour lui deux personnes avaient épié ses mouvements.

Le lendemain le père de la mariée chez qui la noce avait eu lieu fut informé de l'escapade du pilote.

Le bonhomme alla voir un avocat et intenta une action contre celui qui avait sali l'eau de son puits.

Au cours de la procédure il fut présenté une plaidoirie à l'effet de justifier l'acte du pilote.

Le plaidoyer fut maintenu par la Cour. Les juges déboutèrent l'action avec frais et dépens, motivant leur jugement sur le fait que le défendeur étant un navigateur, était obligé d'aller sur l'eau.

**SAUVEZ VOTRE ARGENT.**

Oui sauvez votre argent, en allant chez Sauvé Nos. 60 et 62 rue St. Gabriel. Le *Bourru* perd sa mauvaise humeur et devient très joyal chaque fois qu'il entre prendre son lunch chez Sauvé. L'eau lui vient à la bouche chaque fois qu'il voit le menu de 25 cents. Potage plantureux, viandes succulentes et préparées avec soin, dessert des plus ragoutants. Les liqueurs et les cigares de Sauvé sont tous de première qualité.

**UN GAMIN TROP CURIEUX.**

Il a environ un mois la femme d'un avocat de Québec, résidant à la haute ville, donna naissance à une fille.

C'était le cinquième enfant vivant.

L'aîné, un gamin qui allait à l'école, en apprenant qu'il avait une nouvelle petite sœur voulut satisfaire son appétit féroce pour la science et fit subir à son papa un interrogatoire en règle.

— Où l'as-tu eu papa, demanda-t-il.  
— C'est le docteur qui l'a apporté, répondit l'avocat avec imprudence.

— Dans sa poche ?  
— Oui.  
— Dans sa poche de veste ?  
— Oui.  
— Enveloppé dans un morceau de papier ?

— Oui.  
— Avec un nom imprimé dessus ?  
— Oui.  
— Quel est son nom ?

— Pourquoi me demandes-tu son nom — tu sais bien que nous ne l'avons pas encore nommé fit l'avocat d'une manière illogique, surpris par la question :

— Où les docteurs prennent-ils les enfants pour le monde ?  
— Oh ? ils les trouvent.

— Qui est-ce qui les perd, papa ?  
— Oh ! le bon Dieu les laisse tomber du ciel et les docteurs les ramassent.

— C'est bien haut le ciel ? hein, papa ?  
— Des milliers de milles.

— Si quelqu'un tombait de si haut, ça le tuerait hein, papa ?

— Je crois que oui, mon garçon.